046-214601734-20250129-2025\_S2\_1B-DE

Reçu le 12/02/2025 Publié le 12/02/2025

2025/3

### DEPARTEMENT DU LOT

### ARRONDISSEMENT DE CAHORS

# COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY S 2 / 1B

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 22 janvier 2025

Conseillers en exercice :

13

Présents: 8 Votants: 11 Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0 L'an deux mille vingt-cinq, le VINGT-NEUF JANVIER le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Beneît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents excusés: - WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD); BACH Yves (a donné procuration à Michel ORTALO-MAGNÉ), CAMBOU Michel (a donné procuration à Hélène GOMEZ)

Absents: NOUVIALE Arnaud, CONTE Benoît

<u>Absents</u>: NOUVIALE Arnaud, CONTE Benoît <u>Secrétaire de séance</u>: Michel ORTALO-MAGNÉ

# Objet : Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (VD) Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précèdent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 «Remboursement d'emprunts » : 355 240 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 88 810 € soit 25 % de 355 240 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

2041512	НО	Gymnase	23 710,07 €
2131	Opération 354	Rénovation Atelier	15 106.00 €
2111	Opération 353	Achat parcelle éco-hameau	28 000,00 €
2111	Opération 353	Notaire pour achat parcelle	700,00 €
212	Opération 356	grille de protection	1 200,00 €
2131	Opération 357	VMC Ecole	1 105,24 €
2131	НО	Poutre Maison des associations	7 308,00 €
2183	НО	Informatique	840,00 €
2131	НО	Piscine pb assainissement	10 008,00 €
2152	НО	Adressage	500.00 €

TOTAL: 88 477.31 €

Il vous est demandé d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

# Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget dans les conditions exposées ci-dessus et dans la limite de 88 810 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. A Limogne, le 05 février 2025

1111

Le Maire

Jean-Claude VI

Le secrétaire de séance,

Michel ORTALO-MAGNÉ

Cette décision peut faire La de la companya de la companya de l'auteur de l'acte soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse dans le délai de 2 mois à compter de sa réception.

046-214601734-20250129-2024\_S2\_2B-DE Reçu le 05/02/2025 Publié le 05/02/2025

2025/4

### DEPARTEMENT DU LOT

### ARRONDISSEMENT DE CAHORS

# COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY S 2 / 2

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 22 janvier 2025

Conseillers en exercice :

13

Présents: 8 Votants: 11 Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0 L'an deux mille vingt-cinq, le VINGT-NEUF JANVIER le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents excusés: - WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD);

BACH Yves (a donné procuration à Michel ORTALO-MAGNÉ)
 CAMBOU Michel (a donné procuration à Hélène GOMEZ)

- NOUVIALE Arnaud, CONTE Benoît

Secrétaire de séance: Michel ORTALO-MAGNÉ

# <u>Objet</u>: Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (poste 71)

### Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu du Centre Départemental de Gestion les tableaux de propositions d'avancement de grade au titre de l'année 2025.

Sur celui-ci figure l'agent Fanny TAHON titulaire sur un poste d'Adjoint d'Animation Territorial.

Cette dernière a la possibilité d'accéder au grade d'Adjoint d'Animation Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe par le biais de l'ancienneté.

Il vous est proposé par conséquent la création du poste correspondant.

- De créer le poste d'Adjoint d'Animation Territorial Principal de 2ème classe d'une durée hebdomadaire de 31,77 heures au service scolaire à compter du 01 mars 2025;
- Dire que des heures complémentaires pourront être réglées sur ce poste en cas de nécessité de service ;
- De modifier le tableau des effectifs du personnel permanent en conséquence :
- De donner tous pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre ces décisions.

# Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer le poste d'Adjoint d'Animation Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 31,75 heures au service scolaire à compter du 01 mars 2025 ;
- Dit que des heures complémentaires pourront être réglées sur ce poste en cas de nécessité de service ;
- Décide de modifier le tableau des effectifs du personnel permanent en conséquence ;
- Donne tous pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. A Limogne, le 05 février 2025

Le Maire

Jean-Claude

Le secrétaire de séance,

Michel ORTALO-MAGNÉ

Cette décision peut faire l'objet soit d'un recours administratif auprès de l'auteur de l'acte soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse dans le délai de 2 mois à compter de sa réception.

046-214601734-20250129-2025 S2 3-DE Reçu le 05/02/2025

Publié le 05/02/2025

2025/5

### DEPARTEMENT DU LOT

# ARRONDISSEMENT DE CAHORS

# COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY S2/3

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 22 janvier 2025

Conseillers en exercice :

Présents: 8 Votants: 11 Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0 L'an deux mille vingt-cing, le VINGT-NEUF JANVIER le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents: Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents excusés: - WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD);

- BACH Yves (a donné procuration à Michel ORTALO-MAGNÉ) - CAMBOU Michel (a donné procuration à Hélène GOMEZ)

- NOUVIALE Arnaud, CONTE Benoît

Secrétaire de séance : Michel ORTALO-MAGNÉ

# Objet: Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe (poste 72)

### Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu du Centre Départemental de Gestion les tableaux de propositions d'avancement de grade au titre de l'année 2025.

Sur celui-ci figure l'agent Mélanie CORELLA MERCADIER titulaire sur un poste d'Adjoint Technique Territorial. Cette dernière a la possibilité d'accéder au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe par le biais de l'ancienneté.

Il est proposé au conseil municipal la création du poste correspondant.

- De créer le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe d'une durée hebdomadaire de 34 heures au service scolaire à compter du 01 mars 2025 ;
- Dire que des heures complémentaires pourront être réglées sur ce poste en cas de nécessité de service;
- De modifier le tableau des effectifs du personnel permanent en conséquence ;
- De donner tous pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre ces décisions.

# Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe d'une durée hebdomadaire de 34 heures au service scolaire à compter du 01 mars 2025 ;
- Dit que des heures complémentaires pourront être réglées sur ce poste en cas de nécessité de service ;
- Décide de modifier le tableau des effectifs du personnel permanent en conséquence ;
- Donne tous pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 05 février 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude VIALETTE

Michel ORTALO-MAGNÉ

046-214601734-20250129-2025\_S2\_4-DE

Reçu le 05/02/2025 Publié le 05/02/2025

2025/6

### DEPARTEMENT DU LOT

### ARRONDISSEMENT DE CAHORS

# COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY S 2 / 4

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

22 janvier 2025

Conseillers en exercice :

13

Présents: 8 Votants: 11 Pour: 11 Contre: 0

Abstention: 0

L'an deux mille vingt-cinq, le VINGT-NEUF JANVIER le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

<u>Absents excusés</u>: - WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD); BACH Yves (a donné procuration à Michel ORTALO-MAGNÉ), CAMBOU Michel (a donné procuration à Hélène GOMEZ), <u>Absents</u>: NOUVIALE Arnaud, CONTE Benoît

Consétaire de céance : Michel OPTALO MAGNÉ

Secrétaire de séance : Michel ORTALO-MAGNÉ

# Objet: Modification du tableau des effectifs du personnel permanent

Vu le tableau des effectifs délibération S13/3 du 28 novembre 2024,

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal les décisions intervenues concernant des créations et/ou suppressions et/ou modifications de temps de travail de certains postes dans la collectivité. Il y a par conséquent lieu d'apporter ces modifications au tableau des effectifs du personnel permanent.

### Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Accepte d'apporter au tableau des effectifs de la collectivité les modifications intervenues et l'établit comme suit :

#### Filière administrative

N°	Grades	Délibération	Effet	Hebdo	Situation
1	Secrétaire Mairie	05/12/1979	01/08/1995	35h	Non pourvu
7	Adjoint Administratif 1° classe	26/07/2010	17/09/2010	17h30	Non pourvu
9	Rédacteur	27/07/1993	28/07/1993	35h	Non pourvu
18	Adjoint Administratif	09/10/2018	01/07/2019	12h	Non pourvu
24	Attaché	03/01/2012	01/02/2012	35h	Non pourvu
29	Adjoint Administratif Principal 2° classe	03/12/2015	17/09/2016	17h30	Non pourvu
31	Attaché Principal	03/12/2015	01/01/2016	35h	Non pourvu
37	Adjoint Administratif Principal 1° classe	22/09/2022	01/10/2022	20h	COURNEDE
45	Adjoint Administratif Principal 2° classe	01/10/2020	01/10/2020	16h	Non pourvu
52	Rédacteur	29/07/2021	01/11/2021	35h	Non pourvu
53	Adjoint Administratif Principal 1° classe	02/12/2021	01/01/2022	35h	DEVIMES
58	Adjoint Administratif	28/07/2022	08/08/2022	20h	LABARRIERE
62	Adjoint Administratif	25/05/2023	19/06/2023	20h	FORESTIE Sarah
63	Adjoint Administratif Principal 2° classe	25/05/2023	19/06/2023	20h	Non pourvu
64	Adjoint Administratif Principal 1ère° classe	25/05/2023	19/06/2023	20h	Non pourvu
69	Adjoint Administratif	02/07/2024	01/09/2024	35 h	VOCCIA-ZORTEA

### Filière culturelle

N	Grades	Délibération	Effet	Hebdo	Situation
16	Adjoint du Patrimoine 2° classe bibliothèque	02/10/2008	01/11/2008	26h30	Non pourvu
20	Adjoint du Patrimoine 1° classe bibliothèque	11/07/2012	01/09/2012	28h	Non pourvu
39	Adjoint du Patrimoine Principal 1° classe bibliothèque	13/11/2018	01/10/2020	29h30	Non pourvu

# Filière sociale

N°	Grades	Délibération	Effet	Hebdo	Situation
14	ATSEM Principal 2° classe	16/12/2014	01/01/2015	30h45	Non pourvu
36	ATSEM Principal 1° classe	01/06/2017	31/08/2020	31h30	Non pourvu
47	ATSEM Principal 2° classe	18/02/2020	01/09/2020	28h36	Non pourvu

046-214601734-20250129-2025\_S2\_4-DE Reçu le 05/02/2025 Publié le 05/02/2025

2025//7 S 2/4

# Filière animation

N°	Grades	Délibération	Effet	Hebdo	Situation
26	Adjoint d'Animation périscolaire	11/12/2018	01/09/2019	4h30	Non pourvu
28	Adjoint d'Animation périscolaire	24/06/2021	01/09/2021	10h05	Non pourvu
41	Adjoint d'Animation périscolaire	15/10/2019	01/09/2020	2h10	Non pourvu
44	Adjoint d'Animation périscolaire	11/04/2019	01/07/2020	14h55	Non pourvu
50	Adjoint d'Animation périscolaire	20/10/2020	01/12/2020	6h16	Non pourvu
51	Adjoint d'Animation périscolaire	24/06/2021	01/09/2021	28h56	DAGORNE
	•	26/09/2024	14/10/2024	29h34	Mod tps travail
56	Adjoint d'Animation périscolaire	07/07/2022	01/09/2022	28h46	TAHON Fanny
		26/09/2024	14/10/2024	31h45	Mod tps travail
65	Adjoint d'Animation périscolaire Bibliothèque	23/11/2023	01/01/2024	15 h	Magali JEAN
66	Adjoint d'Animation principal 2ème classe	25/01/2024	01/02/2024	16,03 h annual	Magali JEAN
00	périscolaire	26/09/2024	14/10/2024	17.06 h	Mod tps travail
67	Adjoint d'Animation périscolaire	23/11/2023	08/01/2024	7 h	Viviane LARDY
68	Adjoint d'Animation périscolaire	22/02/2023	26/02/2024	7 h	
71	Adjoint d'Animation principal 2ème classe	29/01/2025	01/03/2025	31,75 h	Fanny TAHON

# Filière technique

N°	Grades	Délibération	Effet	Hebdo	Situation
2	Adjoint Technique piscine	12/07/2011	31/08/2020	2h30	Non pourvu
3	Adjoint Technique cantine	28/11/2024	02/12/2024	34 h	Corella MERCADIER
4	Adjoint Technique polyvalent	16/10/2012	01/01/2013	35h	Non pourvu
5	Adjoint Technique polyvalent	01/09/1979	01/01/2008	28h	Non pourvu
6	Adjoint Technique Polyvalent Entretien locaux- Gîtes-cantine-ALSH	27/01/2022	01/02/2022	30h02	Non pouvu
10	Adjoint Technique polyvalent	21/10/1999	01/04/2019	35h	Non pourvu
11	Adjoint Technique 1° classe	22/06/2006	01/07/2006	35h	Non pourvu
12	Adjoint Technique Principal 2° classe cantine	12/07/2011	01/09/2011	17h30	Non pourvu
13	Adjoint Technique Principal 1° classe	01/01/2007	01/01/2007	31h30	Non pourvu
15	Adjoint Technique	06/07/2000	01/02/2022	35h	Nicolas GAY
17	Adjoint Technique polyvalent	02/10/2018	01/11/2008	30h15	Non pourvu
19	Adjoint Technique maternelle/gîtes	13/12/2016	01/01/2017	33h35	Non pourvu
21	Adjoint Technique Principal 2° classe placier	18/07/2017	17/09/2018	1h41	Non pourvu
22	Adjoint Technique Principal 2° Cl polyvalent	01/01/2011	01/01/2011	35h	Non pourvu
23	Adjoint Technique 1° classe accueil-inform-ACMO	08/10/2013	01/11/2013	32h15	Non pourvu
25	Adjoint Technique Principal 2° classe placier	30/07//2018	01/09/2018	3h05	DVE Non pourvu
27	Technicien Territorial	01/11/2013	Sans objet	35h	Non pourvu
30	Adjoint Technique Ppl 2° Cl accueil-inf-ACMO	28/03/2019	01/04/2019	32h30	Non pourvu
32	Adjoint Technique Principal 2° Classe polyvalent	13/12/2016	01/01/2017	14h	Non pourvu
33	Adjoint Technique Principal 2° Classe polyvalent	13/12/2016	01/01/2017	14h	Non pourvu
34	Adjoint Technique Territorial Gîtes	11/04/2019	01/07/2019	7h15	Supprimé
35	Adjoint Technique Principal 1° Classe polyvalent	01/07/2017	01/10/2017	14h	BACH Patrick
38	Adjoint Technique Ppl 2° Classe écoles bibliothèque	01/06/2017	01/06/2017	30h15	Non pourvu
40	Adjoint Technique Principal 2º Classe école	11/04/2019	01/07/2019	28h15	Non pourvu
42	Adjoint Technique Principal 2° classe placier	24/07/2020	01/08/2020	4h11m	Ana Rabaneda Sanchez
				n	
43	Adjt Techn Polyvalent Entretien locaux-Gîtes-	28/07/2022	01/09/2022	33h39	NIGITA Audrey
	cantine-ALSH Cnal	11/04/2024	01/05/2024	34 h	Mod tps de travail
19	Agent de Maîtrise	24/08/2020	01/11/2020	35h	Non pourvu
54	Adjoint Technique Principal 1° classe	14/04/2022	01/05/2022	32h30	Supprimé le 23/02/23
55	Adjoint Technique Principal 2° classe	19/05/2022	01/06/2022	35 h	D. CASTAN
60	Adjoint Technique Principal 1° classe	23/02/2023	01/03/2023	20 h	F. BOULPICANTE
61	Adjoint Technique	23/03/2023	02/05/2023	4h11	Ana RABANEDA SANCHEZ
70	Adjoint Technique Principal 2° classe	28/11/2024	01/01/2025	25,42 h	G. DEPIRE
72	Adjoint Technique Principal 2° classe	29/01/2025	01/03/2025	34 h	Corella Mercadier Mélanie

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. A Limogne, le 05 février 2025

Le Maire,

Jean-Claude VIALET

Le secrétaire de séance, Michel ORTALO-MAGNÉ